

## **Décision relative à une modification de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides CITROX PRODUCT FAMILY**

**N° AMM : FR-2022-0069**

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et notamment de son article 48, paragraphe 1, point c,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **CITROX PRODUCT FAMILY** de la société Auranta,*

*Vu les demandes de données post-AMM reportées dans la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché du 19 novembre 2023,*

*Vu les informations fournies par la société Auranta le 29 février 2024,*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 9 juillet 2024,*

*Considérant que la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché du 19 novembre 2023 impose de fournir des études de stabilité de deux ans à température ambiante ou des données d'efficacité sur des produits âgés pour chaque produit revendu ou sur un produit couvrant l'ensemble de la famille, dans un délai de deux ans maximum après la date d'autorisation de la famille de produits,*

*Considérant que les données fournies dans le cadre de la demande post-autorisation ne permettent pas de démontrer la stabilité au stockage des produits de la famille et qu'aucune donnée d'efficacité sur produits âgés n'a été soumise,*

Par conséquent, la famille de produits biocides CITROX PRODUCT FAMILY ne répond plus aux critères de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012. En application de l'article 48, paragraphe 1, point c du règlement (UE) N°528/2012, l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est retirée** en France.

### Informations générales de la famille de produits

<b>Nom commercial proposé</b>	<i>CITROX PRODUCT FAMILY</i>
<b>Demandeur</b>	Auranta
<b>Formulation</b>	Liquides
<b>Organismes nuisibles cibles</b>	Bactéries et levures
<b>Catégorie d'utilisateur</b>	Professionnels et non professionnels

A Maisons-Alfort, le 08/09/2024

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de  
l'environnement et du travail (ANSES)